
TROISIEME CONCOURS D'ATSEM PRINCIPAL DE 2EME CLASSE 2019

Epreuve écrite d'admissibilité :

Série de trois à cinq questions à réponse courte posées à partir d'un dossier succinct remis aux candidats portant sur les problèmes susceptibles d'être rencontrés par un agent territorial spécialisé des écoles maternelles dans l'exercice de ses fonctions.

Coefficient : 1
Durée : 2 heures

Ce sujet comprend 10 pages. Veuillez vérifier qu'il soit complet et bien imprimé.

A LIRE ATTENTIVEMENT AVANT DE TRAITER LE SUJET

- Vous devez répondre aux questions sur votre copie (et non sur le sujet) en reportant le numéro de la question traitée. Vous pouvez traiter les questions dans l'ordre qui vous convient.
- L'utilisation d'une calculatrice de fonctionnement autonome sans imprimante ainsi que du correcteur (blanco) est autorisée.
- Les feuilles de brouillon ne sont pas prises en compte.
- Seuls sont autorisés les stylos non effaçables, plumes ou feutres d'encre NOIRE ou BLEUE (sont interdits les billes effaçables type « friXion »).
- Vous ne devez faire apparaître aucun signe distinctif dans votre copie, ni votre nom ou un nom fictif, ni signature ou paraphe. Aucune référence (nom de collectivité, nom de personne...), autres que celles figurant le cas échéant sur le sujet ou dans le dossier, ne doit apparaître dans votre copie. Le non-respect de ces règles peut entraîner l'annulation de la copie par le jury.

**Vous pouvez traiter les questions dans l'ordre qui vous convient.
Les réponses attendues doivent être rédigées.**

Question 1 : (6 points)

L'article de presse joint (document 1) paru sur le site Internet de la Gazette des Communes en mai dernier fait état des risques professionnels rencontrés par les A.T.S.E.M dans le cadre de leurs missions.

En vous appuyant sur cet article et en faisant appel à vos connaissances, répondez aux 2 questions suivantes :

1.1 Quels sont les risques professionnels que peuvent rencontrer les A.T.S.E.M dans l'exercice de leur fonction (3 points) ?

1.2 Quels sont les leviers d'action possibles pour améliorer les conditions d'exercice des A.T.S.E.M (3 points) ?

Question 2 : (5 points)

Lors des Assises de l'école maternelle en mars 2018, le Président de la République a souligné la nécessité de renforcer la formation des acteurs de l'école maternelle dont la mission spécifique requiert des qualifications particulières. Il a affirmé l'intérêt d'une formation optimale du personnel qui entoure le jeune enfant et notamment de l'A.T.S.E.M.

En vous appuyant sur l'article de presse joint (document 2) paru sur le site Internet de "Ladepeche.fr" en octobre 2018, répondez aux 2 questions suivantes :

2.1 Qu'est-ce qui a favorisé la mise en place de cette formation (2 points) ?

2.2 Quels sont, selon vous, les enjeux d'une formation commune A.T.S.E.M.-enseignants ? Pour les A.T.S.E.M ? Pour les enseignants ? Et pour les parents ? (3 points)

Question 3 : (3 points)

Le document 3 présente un atelier "Traces en folie" mené par un enseignant avec des TPS/PS autour d'un atelier graphique. Celui-ci vous sollicite pour l'aider à le mettre en place.

Expliquez quel doit être le rôle de l'A.T.S.E.M avant, pendant et après cette séance.

Question 4 : (6 points)

Le rôle des ATSEM a été réaffirmé dans la circulaire pour la maternelle dès la rentrée 2019-2020 (documents 4 et 5).

4.1 Citez des exemples concrets d'actions que l'A.T.S.E.M peut mettre en œuvre sur le temps scolaire et sur le temps périscolaire pour favoriser l'apprentissage et la qualité du langage (3 points).

4.2 Comment, d'après la circulaire et d'après vos connaissances, l'apprentissage d'une langue vivante étrangère ou régionale dès la maternelle peut contribuer à faciliter l'apprentissage du langage (3 points) ?

Liste des documents joints :

- Document 1 :** Pénibilités, accident... un guide aux petits soins des A.T.S.E.M - Site internet de la Gazette des communes - Catherine Maisonneuve - 7 mai 2019 (2 pages)
- Document 2 :** Une formation commune aux ATSEM et enseignants - LADEPECHE.fr - publié le 26 octobre 2018 (1 page)
- Document 3 :** Progression « pratiquer des exercices graphiques avant de pratiquer l'écriture » pour les TPS/PS - A partir de *Traces à suivre* Petite Section Editions Accès (1 page)
- Document 4 :** Extrait de la circulaire de rentrée pour l'année scolaire 2019-2020 (1 page)
- Document 5 :** Une maternelle plus exigeante à partir de la rentrée par Mattea Battaglia - Le Monde - publié le 29 mai 2019 - extrait (1 page)

Documents reproduits avec l'autorisation du CFC

Certains documents peuvent comporter des renvois à des notes ou à des documents non fournis car non indispensables à la compréhension du sujet.

Pénibilité, accidents... un guide aux petits soins des Atsem

Publié le 07/05/2019 • Par Catherine Maisonneuve • dans : La Gazette des Communes (La gazette.fr)



S

[CDG de la Moselle • 1 000 collectivités et établissements publics • 12 200 agents] Les Atsem constituent un cadre d'emplois particulièrement exposé, comme l'a constaté le CDG de la Moselle. Au titre de sa mission facultative de prévention des risques professionnels, il a mené une étude en partenariat avec les trois associations de santé au travail couvrant le département (L'AST Lor'N, le centre interentreprises de santé au travail et l'AST Moselle est). « Nous travaillons avec elles depuis près de dix ans, c'est un atout, souligne Anne-Sophie Gross, du service organisation, santé et sécurité au travail du CDG. C'est une spécificité, car une soixantaine de leurs médecins assurent les visites médicales des quelque 10 000 agents titulaires et 2 200 contractuels dont nous suivons la carrière, tandis que de nombreuses prestations (ergonomie, toxicologie...), comprises dans la cotisation annuelle, sont proposées à nos collectivités dans ce cadre. »

Le point de départ de l'étude ? L'analyse des accidents du travail relevés en 2017 chez les 694 Atsem des 294 communes dépendant du CDG, qui a relevé un indice de fréquence de 22 pour 1 000 et une moyenne de 36 jours d'arrêt par accident. Pour mieux comprendre leurs déterminants, des entretiens ont été réalisés avec les Atsem de treize écoles maternelles, avec une étude in situ de leurs conditions d'exercice.

Chutes de plain-pied

Une première évaluation a suivi ces échanges, difficiles à synthétiser : « Le métier présente de très grandes disparités et la démarche de prévention doit appréhender les situations dans leur ensemble en tenant compte de leurs spécificités », notaient les services de santé au travail. Puis, à l'été 2018, un questionnaire a été diffusé à l'ensemble des Atsem. Avec un taux de retour de plus de 54 %, il a permis d'identifier les risques professionnels auxquels peuvent être soumis les agents au quotidien et les axes de prévention à mettre en place.

La synthèse a pris la forme d'une plaquette pédagogique et visuelle, qui a classé les diverses tâches quotidiennes selon des facteurs de pénibilité : faible pour l'accueil, l'habillage et le déshabillage, les toilettes... ; moyenne pour le nettoyage des classes, l'accompagnement aux sorties, Vigipirate... ; forte pour le grand ménage ou le service et la surveillance des repas, surtout à cause du bruit. Des situations de travail à risques ont été cernées, génératrices de chutes de plain-pied ou de hauteur, de chutes d'objet et de risque chimique dû aux produits d'entretien.

A hauteur d'enfant

« Cette étude nous tend un miroir, commente Christine Mehlinger, Atsem à Alsting et élue du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail, placé auprès du CDG. Elle décrit bien les contraintes physiques d'un monde à hauteur d'enfant de 3 à 5 ans, en position toujours penchée, les stations debout prolongées, les gestes répétitifs, le bruit à la cantine... » Après trente-cinq ans de carrière et à près de 60 ans, elle pointe aussi le phénomène des jeunes parents plus individualistes que par le passé, désireux d'une maternelle « à la carte », avec des difficultés relationnelles qui confinent à des risques psychosociaux. Pour l'agente, malgré tout, des mesures de prévention simples et efficaces peuvent être mises en place par les communes. « Les Atsem doivent pouvoir s'épanouir au travail et évoluer professionnellement sans mettre en danger leur santé. »

Focus

« L'amélioration des conditions d'exercice est un impératif »



Gérald Francizod, responsable du service « organisation, santé et sécurité au travail »

« Nous faisons connaître notre plaquette sur les risques professionnels des Atsem dans des réunions. Cela entre dans le cadre de notre mission générale dans le domaine de la prévention, de l'hygiène et de la sécurité. Mais cette étude a aussi vocation à être diffusée nationalement. Elle aide les employeurs à mieux identifier les risques professionnels et à les évaluer, comme ils en ont l'obligation. Elle propose des axes de prévention collective et individuelle, l'achat de matériel adapté, la formation en prévention des risques liés à l'activité physique... »

L'amélioration des conditions d'exercice est un impératif dans un contexte où les deux tiers de nos Atsem ont plus de 45 ans (et 30,7 % plus de 55 ans). Il ne s'agit pas seulement de lutter contre l'absentéisme ou d'anticiper les reclassements, souvent complexes à mettre en œuvre. Dans les dix prochaines années, la relève sera massive, et afin de réorganiser le travail, le trou générationnel va être un vrai défi pour les ressources humaines. »

Une formation commune aux ATSEM et enseignants

- Publié le 26/10/2018 - LADEPECHE.fr



Les Atsem sont formés avec leur enseignant référent. Photo DDM

Lors de sa création, la communauté d'agglomération Gaillac-Graulhet s'est dotée, à titre facultatif, de nombreuses compétences dont la petite enfance et les écoles. La création d'un parcours éducatif communautaire (PEC) a engendré une réflexion sur le parcours de l'enfant et de l'adolescent. Il passe aujourd'hui par une action concrète de formation du personnel.

La particularité de la formation mise en place ici est qu'elle est le fruit d'une coopération entre l'Education nationale et le centre de formation des collectivités territoriales (CNFPT).

Ainsi, enseignant et ATSEM (agent territorial spécialisé des écoles maternelles) suivent ensemble une même formation. «L'intérêt du PEC est que c'est quelque chose de co-construit entre les partenaires. On a voulu mettre en place des axes de travail, notamment la formation des agents pour laquelle on a pu constater un déficit lors du diagnostic», explique Christophe Hérin, responsable du PEC.

Au total, ce sont 450 agents qui seront à former, à terme, par la communauté d'agglomérations.

Nouvelles fonctions

«Lors de la formation nous avons travaillé en binôme avec notre enseignant», explique Cathy Denat, ATSEM à l'école Gambetta, qui souligne : «souvent nous n'avons pas le temps de parler ensemble». Si légalement chaque école maternelle doit être dotée d'un ATSEM, la volonté politique est que chaque classe de maternelle bénéficie, en plus de l'enseignant, d'un ATSEM.

«C'est vrai que parfois c'est compliqué vu de l'extérieur de savoir qui fait quoi. Depuis que j'occupe cette fonction le métier a beaucoup changé. Maintenant on est en permanence dans les classes, on prépare les ateliers, on répète la consigne», souligne Danielle Durand, ATSEM à l'école Gambetta. «Ce changement est au cœur du PEC. Il y a 24 heures d'enseignement par semaine et autant où l'enfant est gardé dans les locaux de l'école. L'éducation de l'enfant fait autant pour l'un que pour l'autre», conclut Christophe Hérin.

Progression « PRATIQUER DES EXERCICES GRAPHIQUES AVANT DE PRATIQUER L'ECRITURE »
pour les TPS / PS
A partir de *Traces à Suivre* Petite Section Editions Accès

1 ^{ère} Période Septembre - Octobre Traces en folie		
<p>Objectif : Laisser des traces en occupant tout l'espace</p>	<p>Matériels : Feuille de papier blanche de format A3 Blouse Gouaches de couleurs différentes Divers ustensiles : rouleaux, ballons, bouchons, voitures, clippos, dupplos, fourchettes...</p>	<p>Situations : Production de traces avec les mains en les frottant, en les posant. Production de traces avec les doigts en les frottant, en les posant. Production de traces avec des objets divers et variés et associer l'objet à la trace.</p> 
<p>Objectif : Laisser des traces selon une organisation spatiale donnée</p>	<p>Matériels : Feuille de papier blanche de format A3 Blouse Eponge Encre Tactidoigts</p>	<p>Situation : Remplissage d'un espace en tapotant la feuille. Puis peinture et grattage dans un espace donnée (personnage, surface limitée...). Enfin, empreintes dans une direction donnée (pour rentrer à la maison...)</p> 

Extrait de la circulaire de rentrée 2019 détaillant les priorités pour l'année scolaire 2019-2020 :

Pour la rentrée 2019, l'école primaire reste à la première place des priorités du Gouvernement en matière de politique éducative. C'est pourquoi la circulaire de rentrée, publiée au Bulletin officiel du 29 mai 2019, porte spécifiquement sur le premier degré.

Recommandations pédagogiques pour l'école maternelle

L'école maternelle, école du langage

L'école maternelle a un rôle primordial à jouer dans la prévention de l'échec scolaire en faisant de l'enseignement du langage une priorité, dès le plus jeune âge. En effet, la qualité lexicale et syntaxique des énoncés compris et produits par les élèves conditionne l'accès aux apprentissages tout au long de la scolarité. Le cycle des apprentissages premiers est mis à profit pour faire progresser les élèves depuis la petite section jusqu'à la grande section vers la compréhension et l'usage d'une langue française orale de plus en plus élaborée sur laquelle ils pourront s'appuyer lors de l'apprentissage de la lecture.

Une note de service souligne les points importants :

- Stimuler et structurer le langage oral
- Développer la compréhension de messages et de textes entendus
- Développer et entraîner la conscience phonologique
- Guider l'apprentissage des gestes graphiques et de l'écriture

Un apprentissage fondamental à l'école maternelle : découvrir les nombres et leurs utilisations
À l'école maternelle, stabiliser la connaissance par les élèves des petits nombres jusqu'à dix est une priorité.

Une note de service donne des recommandations concernant les quatre points suivants :

- Un apprentissage fondamental à l'école maternelle : découvrir les nombres et leurs utilisations
- Des situations pédagogiques spécifiquement organisées pour donner sens aux nombres
- Un apprentissage progressif, qui s'appuie sur le langage oral et écrit
- Un enseignement différencié et régulé par l'observation des progrès des élèves

Les langues vivantes étrangères à l'école maternelle

L'éveil aux langues contribue également à chacun des domaines du programme de maternelle. Il **passé par des activités ludiques et réflexives sur la langue** (comptines, jeux avec les mots, etc.), faisant place à la sensibilité, à la sensorialité, aux compétences motrices, relationnelles et cognitives des élèves. Cette approche sensible des LVE **contribue au développement du langage oral et à la consolidation de la maîtrise du français**, objectifs essentiels de l'école maternelle. Une note décline les principes généraux d'organisation et la démarche pédagogique à privilégier en moyenne et grande sections.

Une maternelle plus exigeante à partir de la rentrée

Par [Mattea Battaglia](#) Publié le 29 mai 2019 à 15h53 - LE MONDE - Mis à jour le 29 mai 2019 à 16h46 (extrait)

Pour sa troisième rentrée en tant que ministre de l'éducation (la deuxième qu'il prépare), Jean-Michel Blanquer a choisi, dans la circulaire publiée mercredi 29 mai au *Bulletin officiel*, de donner la priorité au premier degré, et en particulier à la maternelle – qui deviendra obligatoire lorsque sera promulguée sa « loi pour une école de la confiance ». L'éducation nationale fixe aux trois premières années de la scolarité (de la petite à la grande section) de nouvelles exigences, en vue de « renforcer la préparation aux apprentissages fondamentaux ».

Ce document de dix pages dessine, année après année, de la petite section de maternelle au CM2, une politique, assumée, d'« élévation générale du niveau des élèves ».

- **En maternelle, de nouveaux objectifs en français, mathématiques et langues vivantes**

« Enrichir le vocabulaire des élèves » est identifié comme l'un des « objectifs majeurs » dès l'école maternelle, par un enseignement « régulier et structuré » du langage. Le travail sur les « unités sonores » et la « construction d'une conscience phonologique » (la connaissance du nom des lettres et du son qu'elles produisent) est assumé mais présenté comme progressif, de la petite à la grande section de maternelle.

En mathématiques, aussi, transparaît le souci d'approfondir les stratégies d'enseignement dès les premières années d'école. « Les résultats de la recherche montrent que [ces] années sont déterminantes pour découvrir et intégrer les concepts essentiels de nombre, d'espace et de calcul », souligne la circulaire, en se référant aux conclusions de la mission Villani-Torossian sur le sujet.

Le document insiste sur le « premier éveil à la diversité linguistique » qui doit bénéficier aux enfants, dès le plus jeune âge, exposés « à des langues variées ». Cet enseignement précoce des langues étrangères doit se faire par des « séquences courtes » et régulières. Publiée avec la circulaire, une « recommandation » précise les modalités de cette « ouverture » à des langues différentes.

Devançant la critique, la circulaire insiste sur la « sécurité affective » des élèves, la « qualité de l'accueil » des parents

Une maternelle transformée en « antichambre du CP », comme le redoutent déjà certains syndicats et associations d'enseignants ? Devançant la critique, la circulaire insiste sur la « sécurité affective » des élèves, la « qualité de l'accueil » des parents instaurés durant ces premières années de la scolarité. « Derrière la réussite de chaque élève, il y a un discours bienveillant porté par un adulte attentionné et soucieux de le mener au meilleur de lui-même », peut-on y lire. Elle n'occulte pas la question, si sensible entre 3 ans et 6 ans, des rythmes des enfants : le document prévoit que l'emploi du temps des écoliers (vingt-quatre heures hebdomadaires, dès la petite section) puisse être aménagé « quand les plus jeunes enfants ont encore besoin de dormir l'après-midi ». Il est question d'« enrichir » la formation des professeurs débutant dans les plus petites classes ; il est question, aussi, de formations « associant » les professeurs des écoles et les Atsem, ces agents territoriaux qui jouent un rôle majeur dans l'accueil des plus jeunes enfants.